



ONU  HABITAT



MADAGASCAR : PROFIL URBAIN NATIONAL



DÉNI DE RESPONSABILITÉ : Les termes employés et le matériel utilisé dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les points de vue du Secrétariat des Nations unies ou des diverses organisations qui lui sont liées. Les appellations employées et les informations présentées n'impliquent de la part de l'ONU-Habitat et de son conseil d'administration, aucune prise de position quant au statut juridique des pays concernés, la délimitation de ses frontières, ou compromettant les autorités en place, le système économique établi ou encore le degré de développement.

Les analyses, conclusions et recommandations de ce rapport ne reflètent pas non plus nécessairement le point de vue du Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), son conseil d'administration et de ses États membres.

La présente publication peut être reproduite, entièrement ou en partie, sous n'importe quel format ou support, à des fins éducatives mais non lucratives, sans l'autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur, à la condition qu'il soit fait mention de la source. ONU-Habitat souhaiterait qu'un exemplaire de l'ouvrage où se trouve reproduit l'extrait lui soit communiqué. La présente publication ne peut être ni revendue ni utilisée à d'autres fins commerciales sans l'autorisation préalable du Programme des Nations unies pour les établissements humains.

La réalisation de ce rapport a été supervisée par Kerstin Sommer, Joseph Guiébo, Raphaëlle Vignol, Nicolas Maréchal, Matthieu Sublet et Florence Kuria.

Publié par le Programme des Nations unies pour les établissements humains.
Copyright © 2012

HS Number: [HS/056/12E](#)

ISBN Number: (Series) [978-92-1-132023-7](#)

ISBN Number: (Volume) [978-92-1-132472-3](#)

Impression : UNON, Publishing Services Section, Nairobi, ISO 14001:2004-certified

Les publications du Programme des Nations unies pour les établissements humains sont disponibles au bureau régional et d'information de l'ONU-Habitat ou directement :

P.O. Box 30030, GPO 00100

Nairobi, Kenya

Fax : + (254 20) 762 4266/7

Email : unhabitat@unhabitat.org

www.unhabitat.org



ONU  HABITAT



MADAGASCAR : PROFIL URBAIN NATIONAL

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF	4
PRÉSENTATION ET MÉTHODOLOGIE	5
CARTE	6
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	7
INTRODUCTION	10
GOUVERNANCE	12
FINANCES MUNICIPALES	15
FONCIER	18
BIDONVILLES	21
GENRE ET DÉVELOPPEMENT	24
ENVIRONNEMENT	27
GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES	30
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL	33
SERVICES URBAINS DE BASE	35
SÉCURITÉ URBAINE	38
PATRIMOINE CULTUREL	41

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF



Selon une recherche publiée dans le rapport d'ONU-Habitat, « L'État des villes dans le monde 2010-2011 », toutes les régions en voie de développement, notamment en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique, compteront en 2030 plus de personnes vivant en milieu urbain qu'en milieu rural. La moitié de la popula-

tion mondiale vit déjà dans des zones urbaines, les défis auxquels nous faisons face dans la bataille lancée contre la pauvreté urbaine sont nombreux et de taille : notre tâche est ardue, nous voulons des villes sans bidonville, où les femmes se sentent plus en sécurité, des villes inclusives avec l'électricité, l'accès à l'eau et à l'assainissement, et où les transports sont abordables, des villes mieux planifiées dans leur développement, des villes plus propres, plus vertes.

Mais comme le montre cette série de profils, il existe beaucoup de solutions intéressantes et de bonnes pratiques qu'il serait bon d'appliquer. En fin de compte, les chiffres nous disent que durant la décennie 2000-2010, 227 millions de personnes au total ont quitté les bidonvilles. Ceci signifie que les gouvernements, les villes et les institutions partenaires sont parvenus ensemble, à doubler les Objectifs du millénaire pour le développement concernant les bidonvilles, et ce, avec dix ans d'avance sur la date initialement prévue pour 2020.

L'Asie et le Pacifique se tiennent au premier rang des pays ayant réussi avec succès à atteindre cet objectif, tous les gouvernements de la région sont, en effet, parvenus à améliorer la vie de 172 000 000 habitants de bidonvilles entre 2000 et 2010. En Afrique sub-saharienne, la proportion totale de la population urbaine vivant dans des bidonvilles a diminué de 5 % seulement (soit 17 millions de personnes). Le Ghana, le Sénégal, l'Ouganda et le Rwanda sont les pays qui ont enregistré les meilleurs résultats dans la sous-région, en réduisant, durant la dernière décennie, la proportion des habitants des bidonvilles de plus d'un cinquième. Le chiffre atteint 13 % en Amérique latine et dans les Caraïbes où environ 30 millions de personnes ont quitté les bidonvilles depuis l'an 2000.

Pourtant, les estimations de l'ONU-Habitat confirment que les progrès réalisés concernant les bidonvilles ne sont pas suffisants pour contrer l'expansion démographique constatée dans les établissements informels des pays en voie de développement. En ce sens, les efforts visant à réduire le nombre d'habitants des bidonvilles ne sont ni satisfaisants ni suffisants.

Dans le cadre de nos efforts pour résoudre cette crise, l'ONU-Habitat travaille avec la Commission européenne et le Secrétariat, basé à Bruxelles, de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) pour soutenir le développement

urbain durable. Compte tenu de la diversité et de l'urgence des besoins, nous avons jugé nécessaire de développer un outil d'évaluation rapide et de planification stratégique pour mener des interventions immédiates, à moyen ou à long terme. Cet outil se présente sous la forme de cette série de publications.

Le Programme participatif d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles est basé sur un dialogue politique, entrepris en 2002, entre l'ONU-Habitat, le Secrétariat ACP et la Commission européenne. Lorsque les 3 parties se sont rencontrées au siège de l'ONU-Habitat en juin 2009, plus de 200 délégués de plus de 50 pays se sont entendus pour lancer un grand appel à la communauté internationale afin qu'elle prête davantage attention aux questions d'urbanisation, et qu'elle étende le programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles à tous les pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique.

Il est utile de rappeler ici combien nous sommes reconnaissants que le 9^e Fonds européen de développement pour les pays ACP de la Commission européenne ait contribué à hauteur de 4 millions d'euros (soit 5,7 millions de dollars d'après les taux de change de juin 2011) pour permettre à l'ONU-Habitat de conduire un programme qui profite à 59 villes dans 23 pays africains, à plus de 20 villes dans 6 pays du Pacifique, et à 4 pays des Caraïbes.

En effet, depuis sa création en 2008, le Programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles a acquis la confiance des partenaires, au niveau municipal et national, dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Comme le montre cette série de rapport, il apporte une contribution majeure qui vise à soutenir les efforts entrepris pour réduire la pauvreté urbaine.

Je tiens encore à exprimer toute ma gratitude à la Commission européenne et au Secrétariat ACP pour leur engagement pour ce Programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles. J'ai toute confiance que les résultats exposés dans ce profil, ou dans les suivants, seront utiles pour élaborer des réponses dans le renforcement des capacités et des investissements dans le secteur urbain.

En outre, je tiens à remercier les équipes des pays participants pour le soutien sans faille qu'ils ont apporté à ce processus, c'était la condition essentielle à la mise en œuvre réussie du Programme participatif d'amélioration des conditions de vie des bidonvilles.

Dr. Joan Clos

Directeur exécutif, ONU-Habitat

PRÉSENTATION

Le profilage en milieu urbain est une évaluation rapide des besoins, orienté sur les actions à entreprendre pour renforcer les capacités et palier aux défaillances au niveau de la ville. Le but de cette étude est de développer des politiques urbaines afin de réduire la pauvreté aux niveaux local, régional et national, à travers l'évaluation des besoins et des mécanismes de réponse. En cela, il contribue à la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement. Il est actuellement utilisé dans plus de 20 pays d'Afrique et dans les pays arabes, et a été lancé dans 30 nouveaux pays d'Afrique ainsi que dans les petits pays insulaires du Pacifique.

L'étude est basée sur l'analyse de données existantes et sur une série d'entretiens réalisés avec toutes les parties prenantes, y compris les communautés locales et les institutions, la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement, les universitaires, etc. Cette consultation se conclue généralement par une convention collective sur un certain nombre de priorités identifiées et leur intégration dans le renforcement des capacités proposées, ainsi que sur d'autres projets qui ambitionnent tous de réduire la pauvreté urbaine.

MÉTHODOLOGIE

Le profilage urbain utilise une approche structurée où les interventions prioritaires sont convenues à travers un processus consultatif. La méthodologie du profilage urbain se compose en 3 phases :

- Phase I : 3 profils urbains de 3 villes sont réalisés pour chaque pays : généralement, la capitale, une ville de taille moyenne et une petite ville sont ainsi sélectionnées et étudiées pour fournir un échantillon représentatif permettant ensuite de réaliser un profil national. L'information est recueillie au moyen d'entrevues et de discussions avec les institutions et les informateurs clés, afin d'évaluer les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces (FFOM), rencontrées au niveau local et national, dans les milieux urbains. Les résultats sont présentés et affinés au cours de consultations réalisées dans le cadre d'ateliers communaux et nationaux pour parvenir à un consensus sur les interventions prioritaires. Les rapports nationaux et communaux synthétisent les informations recueillies et exposent les méthodes à suivre pour réduire la pauvreté urbaine, à travers des approches holistiques.
- Phase II : Il s'agit de définir clairement les priorités identifiées par les études de pré faisabilité et de développer en détail le renforcement des capacités et les projets d'investissement.
- Phase III : Elle consiste à mettre en œuvre les projets développés au cours des 2 phases précédentes. L'accent est donné sur le développement des compétences, le renforcement institutionnel et sur la mise en application des solutions adoptées.

MADAGASCAR



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

INTRODUCTION

Madagascar ou la République de Madagascar est un pays indépendant depuis le 26 juin 1960. Situé dans la partie occidentale de l'océan Indien, le pays s'étire sur 1 580 km du nord au sud et 500 km d'est en ouest. Avec ses 587 000 km², c'est la cinquième plus grande île du monde. L'isolement biogéographique du pays et la variété des climats et des reliefs y ont favorisé le développement d'une faune et d'une flore uniques au monde.

En 2008, la population était évaluée à 18 866 000 habitants, soit 507 000 habitants de plus que l'année précédente. Cette population est principalement originaire d'Asie au centre du pays, d'Afrique sur toutes les côtes et dans le nord du pays, d'Inde dans le sud. Le pays serait, en effet, resté inhabité jusqu'au x^e siècle, date à laquelle les Indonésiens auraient débarqué. Aujourd'hui, le pays compte 18 ethnies. C'est un des rares pays à être encore considéré comme rural, les centres urbains étant peu nombreux et peu peuplés : Antananarivo, la capitale compte 880 000 habitants et 4 villes seulement dépassent ensuite les 100 000 habitants (Toamasina, Fianarantsoa, Mahajanga et Antsirabe), mais depuis quelques années la tendance semble être à l'urbanisation. Le phénomène s'est même récemment accéléré posant un certain nombre de problèmes.

GOUVERNANCE

Selon la dernière constitution en vigueur, la décentralisation à Madagascar s'opère à 2 niveaux : la région et la commune. La gestion des villes se fait au niveau communal. Par contre, le ministère en charge de l'aménagement du territoire et de la décentralisation est à la fois en charge de la gestion technique des villes et de la coordination des collectivités décentralisées. Le contrôle de la légalité des actes des collectivités est assuré par le ministère de l'Intérieur avec ses démembrements au niveau des régions et des districts. C'est le district qui assure le contrôle de la légalité des actes de la commune.

Au niveau local, la commune urbaine est administrée par un maire et son conseil municipal. Les 2 organes sont élus au suffrage universel direct. Le conseil municipal joue le rôle d'organe délibératif. Le comité municipal de développement est quant à lui une plate forme de concertation dépendant du maire. Ce dispositif regroupe les acteurs publics et privés, la société civile et les autres entités du développement local. Concernant l'urbanisme et l'aménagement du territoire, les villes disposent d'une commission municipale d'urbanisme, qui intervient et est consultée pour toutes les questions relatives à la planification urbaine et à la gestion des permis de construire. Enfin, les villes disposent d'un service technique en charge de la gestion des villes et des permis de construire. La ville d'Antananarivo, la capitale de Madagascar, est dotée d'un statut particulier lui donnant plus d'autonomie décisionnelle.

FINANCES MUNICIPALES

À Madagascar, la décentralisation politique n'a jamais été suivie d'une décentralisation financière. Les moyens financiers des villes (toutes catégories confondues) ne sont pas à la hauteur de leur mission, qui devrait être l'opérationnalisation d'une politique de proximité. Quelque soit le statut de la ville, l'aide budgétaire de l'État central n'a jamais dépassé 15 % du budget local. Le budget cumulé de toutes les communes ne représentait qu'une infime proportion du budget national (1,5 % en 2005). Et l'aide publique pour les investissements n'occupe qu'une place insignifiante dans les dépenses publiques totales. Concernant le volume budgétaire, la moyenne générale du niveau budgétaire est très faible. Dans toutes les communes, le budget ne dépasse pas 1,5 € par habitant par an.

FONCIER

À Madagascar, le paysage foncier est complexe et très variable d'une ville à l'autre. Toutefois, certains aspects sont communs à toutes les villes malgaches :

- L'accès au foncier reste difficile malgré une demande toujours plus forte ;
- La structure foncière est très différente entre le centre et la périphérie des villes ;
- Le nombre des occupations illicites est en constante augmentation et le phénomène de squattérisation se généralise ;
- Le marché foncier urbain échappe au contrôle de l'État. De très nombreuses transactions sont réalisées en dehors du cadre légal, les formalités étant jugées complexes, longues et coûteuses.

L'une des conséquences de ces problèmes est le développement des quartiers informels. Les raisons de l'incapacité des villes à gérer ces problèmes sont multiples :

- La compétence technique des municipalités, en matière d'attribution, de gestion, de contrôle et de suivi de l'occupation de l'espace, reste très limitée ;
- La plupart des municipalités ne dispose d'aucun document, ni de base de données, indispensables à une planification urbaine ;
- Il n'existe pas de politique claire concernant le foncier urbain.

BIDONVILLES

Les espaces urbains à Madagascar sont très souvent réalisés en dehors du cadre réglementaire d'urbanisme. Toutes les villes malgaches souffrent ainsi de la prolifération de quartiers informels et de la bidonvilisation.

Quelques indicateurs montrent que la situation n'est pas sur la voie du progrès : au niveau national, près de 72 % de la population vit dans des bidonvilles ou dans des habitats précaires (ONU-Habitat, 2010).

L'élaboration d'une véritable politique nationale de l'habitat existe, même si elle a pris beaucoup de retard. Elle ne s'est cependant pas traduite par des actions concrètes, du moins, pas jusqu'à ce jour. Le problème de la prolifération des établissements informels est étroitement lié au problème d'accès au foncier. La plupart des villes de Madagascar ne dispose pas d'espaces ni de zones d'accueil pour les pauvres ou les nouveaux arrivants. La légalisation et les aménagements urbains des espaces occupés se fait toujours a posteriori. La permanente incorporation de nouveaux quartiers spontanés rend le tissu urbain sans cesse plus complexe. Le cadre institutionnel et les outils de planification ne répondent par conséquent jamais à des besoins en constante évolution. En effet, sur les 172 villes de plus de 5 000 habitants, 28 seulement disposent d'un plan d'urbanisme. Aucune politique de logement n'a été établie, même au niveau de la capitale. Ajoutons enfin à cela l'inefficacité de la politique étatique en matière de logement (défaillance de la société immobilière de l'État et échec de la politique qui prévoyait la création de 35 000 logements). On arrive donc vite à la conclusion que les solutions sont désormais entre les mains des promoteurs privés et des ONG.

GENRE ET DÉVELOPPEMENT

Madagascar dispose d'une Politique nationale de la promotion de la femme, élaborée en 2000, et qui s'est traduite par un certain nombre d'actions grâce au Plan d'action national pour le genre et le développement de 2004.

L'émancipation des femmes est en bonne voie mais un effort certain reste encore à faire. La présence des femmes est admise dans tous les secteurs professionnels. Toutefois, leur participation dans les prises de décision

ENVIRONNEMENT

L'urbanisation accélérée est l'une des causes majeures de la dégradation du cadre de vie dans les villes malgaches. Les défaillances dans la gestion des déchets liquides et solides, les carences en matière d'assainissement, le vieillissement généralisé du parc automobile, l'installation de certaines industries en ville, sont autant de sources de pollution détériorant l'environnement urbain, au point de constituer à ce jour, une réelle menace pour la santé des citoyens.

La signature par le gouvernement de Madagascar de la Convention de Rio, en 1990, témoigne de l'engagement pris par le pays pour protéger sa richesse biologique. L'État malgache a également promulgué une Charte de l'environnement et mis en œuvre, entre 1990 et 2009, le Programme national d'action environnemental, un programme largement soutenu et financé par des bailleurs de fonds et des ONG. Ce programme visait surtout à conserver et à protéger les ressources naturelles, en créant des zones protégées mais en délaissant l'environnement urbain.

GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

De par sa situation géographique, son insularité, Madagascar est un pays très exposé aux aléas météorologiques (cyclones, inondations ou sécheresse). L'institut Maplecroft a d'ailleurs classé le pays au troisième rang des pays les plus vulnérables au changement climatique. En matière de cadre institutionnel et légal, Madagascar, avec le Mozambique, est un des pays les plus avancés en Afrique. Toutefois, ce cadre est encore très axé sur les réponses aux catastrophes et trop peu sur la prévention.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

Les villes malgaches attirent et concentrent les activités économiques, 70 % des créations d'entreprises se

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_18865

